




CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

RAPPORT ANNUEL
2010-2011






*Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est une institution branchée sur sa région qui possède une vision claire de l'avenir : offrir un milieu d'enseignement **dynamique, humain** et **écologique** animé par une équipe guidée par l'audace.*

*Notre Cégep puise sa vitalité au coeur de notre région pour offrir **une expérience grandeur nature.***

Une région, un Cégep, une même destination, **la réussite.**



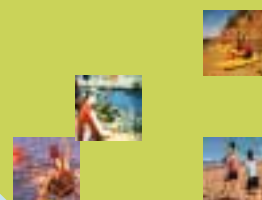
Aucun manquement au code d'éthique et de déontologie du Cégep de la Gaspésie et des Îles n'a été signalé en 2010-2011. Vous pouvez le consulter à la fin du présent document.

Graphisme et impression :
Imprimerie des Anses Inc.

Crédits photos :
*Antoine Haimeur
Charles Bilodeau
Jean-Baptiste Gellé
Éric Leblanc
Michel Langlois*

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du président	2
Le conseil d'administration	3
Le mot du directeur général	4
La vie étudiante	5
Les réalisations :	
Campus de Carleton-sur-Mer	7
Campus des Îles-de-la-Madeleine	8
Campus de Gaspé	9
École des pêches et de l'aquaculture du Québec	10
Service de la formation continue ÉPAQ (SFC-ÉPAQ)	11
Groupe Collegia	11
Fondation Cornélius-Brotherton	12
La direction des études	14
Les étudiants à l'honneur	16
Les résultats financiers	17
Les ressources humaines	21
Code d'éthique	22



MOT DU PRÉSIDENT

Madame la Ministre,

À titre de président du conseil d'administration et au nom de toute la communauté collégiale gaspésienne et madelinienne, permettez-moi, Madame la Ministre, de vous présenter le rapport annuel 2010-2011 du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

L'année 2010-2011 fut marquée principalement par un exercice collectif de planification stratégique quinquennale pour la période de 2011-2016. L'ensemble de la communauté collégiale a voulu réellement marquer le pas et poursuivre sous le slogan « Grandeur Nature » et ainsi confirmer notre volonté régionale de mener à bien la mission du Collège.

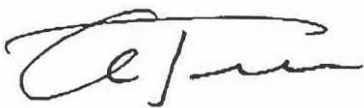
Comme vous pourrez le constater à la lecture de notre rapport annuel et de notre nouvelle planification stratégique, les enjeux retenus ainsi que les réalisations de l'année 2010-2011 témoignent, encore une fois, de la volonté de notre communauté collégiale d'offrir des services éducatifs de qualité et d'avoir une présence soutenue sur l'ensemble de notre territoire.

Cette volonté et responsabilité collectives s'expriment également par la création d'un comité de coordination composé de représentants du Collège et de partenaires régionaux dont la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la Table éducation, formation, emploi et des syndicats et associations étudiantes du Collège. Ce regroupement vise à coordonner nos démarches respectives et à partager l'information afin d'atteindre nos objectifs de maintien et de développement de l'enseignement collégial pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

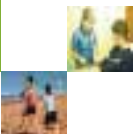
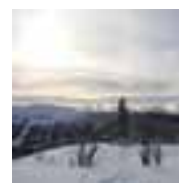
Vous me permettrez de remercier l'ensemble des administrateurs et administratrices du conseil pour leur assiduité, leur implication et leur excellent travail. Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises alors que le comité exécutif a siégé à 17 reprises.

En terminant, Madame la Ministre, je souhaite souligner la qualité du travail et la très grande implication du directeur général, Roland Auger, du directeur des études, Louis Bujold et de l'ensemble du personnel. Je les remercie pour leur excellente collaboration, leur engagement et leur dynamisme qui, année après année, contribuent à notre mission éducative afin de mener nos étudiants sur les chemins de l'excellence et de la réussite. C'est de cette manière que l'institution contribue au développement de notre région et du Québec tout entier.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Léon Després,
Président du conseil d'administration





CONSEIL D'ADMINISTRATION

2010-2011

M. Léon DESPRÉS

Président et représentant des parents

Poste vacant

Vice-président et représentant des groupes socio-économiques

Roland AUGER

Directeur général

Louis BUJOLD

Directeur des études

Nancy STE-CROIX

Commissions scolaires du territoire
Groupes socio-économiques

Paul BOUDREAU

Groupes socio-économiques - universités

Jean-François SPAIN

Représentant - enseignants Gaspé

Eric COUILLARD

Cadre observateur

Régis LEBLANC

Personnel professionnel non enseignant

Poste vacant

Représentant du personnel enseignant des centres

Paul TURBIDE

Représentant des parents

POSTE VACANT

Titulaire d'un diplôme d'études collégiales des programmes techniques

Julie-Alice RATTÉ

Titulaire d'un diplôme d'études collégiales des programmes préuniversitaires

Vincent-Olivier BASTIEN

Étudiant secteur technique

Jocelyn VALADE

Représentant groupes socio-économiques du territoire

Philippe ST-PIERRE

Personnel de soutien



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Président,

Voici comment nous résumons les enjeux du Collège pour les cinq prochaines années :

Mille cinq cent étudiants dans nos cours qui réussissent avec la complicité d'une communauté collégiale engagée et qui contribuent au développement à long terme de la région.

Ces enjeux liés à notre mission d'enseignement, réalisés dans un contexte grandeur nature et basés sur la réussite, canaliseront l'essentiel de l'énergie de notre communauté.

Le résumé de la Planification stratégique, en quelques mots, signifie qu'énormément de travail de recherche, d'analyse, de consultation, de discussion et d'échanges ont été réalisés dans la dernière année. Cela a permis d'aboutir à une représentation simple et efficace de ce que nous voulons être en 2016. C'est grâce à l'engagement et à l'implication de tout le personnel que nous sommes arrivés à ce résultat : une planification stratégique que je suis très fier d'utiliser comme feuille de route à la direction du Collège.

La réalisation de cet outil porte en lui des défis, qui sont de taille pour le Collège. Il demeure toutefois à la portée de nos capacités et de notre détermination de continuer de faire de cette institution d'enseignement supérieur une grande maison d'enseignement.

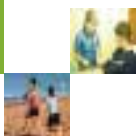
L'ensemble de la communauté collégiale a démontré par le passé son savoir-faire, sa créativité et son engagement. Soyez assuré qu'avec le support du conseil d'administration, la complicité de nos partenaires et la fierté des gens de la région, nous saurons faire grandir cette institution pour que les générations de demain profitent davantage des extraordinaires bénéfices de l'accès au savoir.

Monsieur le Président, comme vous le savez, l'avenir se crée au présent, et au présent il y a ces employés du Cégep qui, chaque matin, entrent au travail pour réaliser notre mission.

Sachez qu'ils le font avec cœur et engagement et je tiens personnellement à les remercier.



Rolant Auger, directeur général



LA VIE ÉTUDIANTE

La vie étudiante d'un cégep est le reflet du dynamisme de ses étudiants, de ses employés et de son milieu. Elle se définit par des services personnalisés offerts aux étudiants, des activités sociales colorant leur session ou par tous les projets facilitant leur apprentissage, leur développement personnel ou leur intégration.

Carleton-sur-Mer

- La finale institutionnelle de *Cégeps en spectacle* est réalisée au Campus de Carleton-sur-Mer.
- Le premier prix national du Marathon d'écriture est remis à Bilbo Cyr, étudiant de Groupe Collegia.

Grande-Rivière

- Un tournoi de volley-ball organisé par les étudiants en Transformation des produits aquatiques.
- Un souper de départ est préparé pour des étudiants de la Nouvelle-Calédonie.
- Le centre de conditionnement Le Lys Santé est géré par l'ÉPAQ.

Gaspé

- Les équipes d'ultimate frisbee et de basket-ball portent le nom de *Bleu Marin*.
- Des rénovations majeures sont effectuées au salon étudiant.

Îles-de-la-Madeleine

- L'acquisition d'un système de sonorisation a permis d'améliorer grandement le déroulement des traditionnels tournois de *Génies en herbe*.
- Initiation au cerf-volant à traction (kite surf) pour les étudiants.
- Un stage de tourisme équitable au Costa Rica est offert à des étudiants.



Aux Îles : Génies en herbe



Aux Îles : Initiation au kite surf



Aux Îles : Stage au Costa Rica





LES
RÉALISATIONS

CAMPUS DE CARLETON-SUR-MER



L'année 2010-2011 s'est déroulée sous le signe de la consolidation au Campus de Carleton-sur-Mer. Tout le personnel a continué à contribuer avec passion à la réussite des élèves et à la vitalité du Campus. Ce dynamisme s'est traduit par un bouillonnement d'activités mais également sous le signe de l'implication :

Implication dans la réussite des élèves :

- Taux de réussite de 98 % des élèves à l'Épreuve uniforme de français.

Implication dans l'innovation pédagogique :

- Succès du projet de télé-enseignement avec le Cégep de Matane, grâce aux enseignantes et enseignants du département de Techniques de comptabilité et de gestion qui ont relevé le défi de diversifier et d'adapter leurs approches pédagogiques.

Implication communautaire et croissance personnelle

- Expérience très enrichissante de rapprochement avec une personne atteinte de déficience intellectuelle pour plusieurs élèves inscrits dans différents programmes. Cette belle initiative est le fruit d'un maillage avec la Maison Maguire de St-Omer et la section locale de l'organisme Vrais copains supportée avec enthousiasme par deux enseignantes.

Implication citoyenne et développement de la région

- Reconnaissance officielle du Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable, le CIRADD par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport comme centre collégial de technologie – Pratiques sociales novatrices CCTT-PSN couronnant les efforts d'enseignants des départements de Sciences de la nature et de Sciences humaines.

Implication dans la vitalité du milieu

- Finale institutionnelle de Cégeps en spectacle réalisée pour la première fois à Carleton-sur-Mer.



CAMPUS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

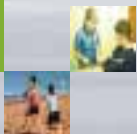
En plus de la poursuite des efforts déployés autour de la réussite des élèves (périodes d'études obligatoires, disponibilité des enseignants, accessibilité étendue à la bibliothèque, etc.) et l'ajout de quelques initiatives (atelier sur le plagiat, atelier sur la gestion du stress, etc.), le Campus des Îles-de-la-Madeleine a réalisé plusieurs avancées.

Les actions du comité Environnement du Campus se sont poursuivies et ont été reconnues à plusieurs égards. Le Campus des Îles-de-la-Madeleine s'est mérité le **prix d'excellence en environnement** pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, décerné par le Conseil régional de l'environnement. Ce prix soulignait le grand dynamisme du comité Environnement du Campus qui a multiplié les actions en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. Des initiatives comme la campagne de sensibilisation *Défi-climat*, la journée *En ville sans ma voiture* et la journée du grand nettoyage se sont avérées des succès, conscientisant les élèves et le personnel aux défis que nous devons relever. Le Campus a aussi obtenu le statut d'école verte Brundtland et a complété les démarches visant à obtenir la certification *Ici, on recycle, niveau 3*, de Recyc-Québec. Le Campus des Îles-de-la-Madeleine deviendra une des premières écoles à réaliser cette performance.

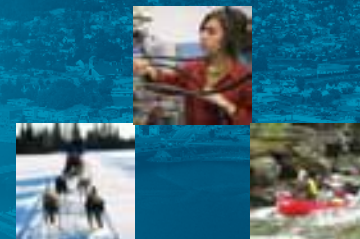


Les activités traditionnelles de recrutement auprès de la clientèle locale étant déjà performantes, le comité de promotion du Campus a ouvert un nouveau chantier en mettant en œuvre la première phase d'une **campagne de promotion** s'adressant à la clientèle touristique estivale. Visant le lien affectif des Madelinots expatriés et la passion des visiteurs pour ce coin de pays, la campagne a suscité un intérêt manifeste. Sous le thème « **Faire son cégep aux Îles... vivre passionnément les Îles à longueur d'année!** », cette première étape a provoqué un ralliement autour du Campus des Îles-de-la-Madeleine qui portera ses fruits à moyen terme. À cette campagne se sont ajoutées, sous le giron de la vie étudiante, des **activités de glisse soit le cerf-volant à traction (kite-surf)**, sport spectaculaire, mais encore méconnu de plusieurs.

Convaincu que la persévérance et la réussite de l'élève ne passent pas uniquement par la classe, le Campus des Îles-de-la-Madeleine a encore foisonné d'**activités de toutes sortes**. Au concours de *Géniés en herbe* et à la semaine *Livres en fête* qui prennent de l'ampleur, une série de spectacles, d'ateliers et d'activités de toutes sortes ont meublé la vie étudiante. Pas en reste, une proportion importante des élèves du Campus ont sillonné le **Costa Rica, les États-Unis et la France**, en plus des quatre coins du Québec via l'initiative originale qu'est **Amarres et Voilure**.



CAMPUS DE GASPÉ



Salon étudiant

Le Campus de Gaspé s'est doté d'un nouveau salon étudiant! C'est près de 230 000 \$ qui ont été investis dans les rénovations de ce lieu important pour les étudiants : nouveau café, nouvelle radio étudiante, nouvelle scène avec équipements scéniques, nouveau plancher, nouveau plafond et nouveau mobilier. Il devient un lieu moderne, lumineux et attrayant pour l'organisation d'activités pour les jeunes. Soulignons que des étudiants ont participé à chaque étape de la transformation de cet endroit.

Équipes sportives

Des équipes de basket-ball et d'ultimate frisbee ont endossé les couleurs du Bleu Marin cette année.

Une première collation des grades

Le jeudi 12 mai dernier, s'est déroulé l'événement du *Grand soir* au Campus de Gaspé, moment important pour récompenser le travail, l'effort et le dynamisme des étudiants. Pendant la soirée, près de 30 bourses ont été décernées pour une valeur totale de près de 11 000 \$. Le Cégep a profité de la soirée pour féliciter l'ensemble de ses finissants en leur remettant, à tous, un diplôme comme à toutes collations des grades.



Centre des sciences de la Gaspésie

Afin de répondre à un besoin de promotion des sciences et de la technologie ainsi qu'à la diffusion de la culture scientifique dans la région, le Campus de Gaspé a créé le Centre des sciences de la Gaspésie. Ce centre a permis à plus de 1000 jeunes gaspésiens de se familiariser à différents enjeux scientifiques.

Deux autres réalisations ont marqué le Campus de Gaspé en 2010-2011, soit l'autorisation permanente de la formation en Techniques d'éducation à l'enfance avec l'aménagement de locaux et la reprise des activités de la formation de Foresterie depuis août 2011.



ÉCOLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DU QUÉBEC



- Fin des travaux de mise aux normes de l'**usine-pilote** dans le cadre du programme de **Transformation des produits aquatiques**. Ce projet représente un élément majeur pour le développement de l'enseignement et de l'appui en recherche et développement pour l'industrie de la pêche et de la transformation des produits de la mer du Québec.
- Au terme d'une grande campagne de promotion, **redémarrage du programme de Mécanique marine** avec une cohorte de 13 étudiants.
- **Diplomation de 25 étudiants** dans les divers programmes de formation soit DEP Pêche professionnelle, DEP Mécanique marine, DEC en Transformation des produits aquatiques et DEC en Aquaculture.
- La **gestion du centre de conditionnement physique** Le Lys Santé qui a permis de créer cinq emplois étudiants. Ce service a démontré l'importance de faire de l'activité physique et d'avoir de saines habitudes de vie.
- Plusieurs **activités pédagogiques** ont eu lieu en collaboration avec les industriels du secteur. Ces activités sont une source de motivation importante et permettent aux étudiants d'être dans un contexte réel d'apprentissage.
- Élaboration du **Plan stratégique de l'ÉPAQ** pour 2011-2016.
- Poursuite des mesures d'**aide et de suivi des étudiants** pour favoriser la réussite scolaire.
- La **campagne majeure de promotion et d'information scolaire** à l'automne 2010 et à l'hiver 2011 a permis de rencontrer des étudiants entre la troisième et la cinquième année du secondaire.
- L'obtention de différents **projets de recherche** pour des enseignants par des fonds du MELS (PART) et du FQRNT-CRSNG.



Au cours de l'année 2010-2011, le SFC-ÉPAQ a donné de la formation à 492 adultes pour un total de plus de 1900 heures. Données sur le territoire maritime québécois, 45 % (221 candidats) des formations ont été enseignées à l'ÉPAQ alors que 55 % (271 candidats) de ces dernières se sont déroulées sur la Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. Le SFC-ÉPAQ a donc organisé 56 formations.

Dans un premier temps, les formations ont répondu aux obligations fixées par la législation canadienne du Règlement sur le personnel maritime qui encadre les compétences que doivent posséder les pêcheurs et les aides-pêcheurs. Ces derniers reçoivent donc des formations en vue de mises à niveau ou d'acquisition de compétences dans le but de posséder un brevet de service ou de compétence.

D'autres formations sur mesure ont également été données, notamment celles destinées aux contremaîtres des usines de transformation. Ces formations portaient essentiellement sur le rôle que doit jouer un contremaître en tant que chef d'équipe auprès du personnel qu'il supervise.

L'année 2010-2011 a été marquée par un volume net d'activités en heures/élève légèrement en retrait par rapport à l'exercice précédent, par notre percée dans de nouveaux secteurs de marché et par l'amorce des travaux de réalisation du vaste projet qu'est le Centre québécois de formation en maintenance d'éoliennes (CQFME). Quant à nos objectifs financiers, ils ont été atteints et même dépassés.

Les principaux faits saillants à retenir de l'exercice 2010-2011 sont :

- Entente avec un Cégep partenaire pour la délocalisation d'une partie de la formation en Maintenance d'éoliennes et démarrage d'une première cohorte sous cette forme.
- Près de 50 % d'augmentation du volume d'activités en RAC et croissance constante depuis quatre ans.
- Lancement d'une programmation de formations à temps partiel en collaboration avec Emploi-Québec.
- Une première pour le continent africain : offre d'une formation permettant la certification « Sans trace » (*Leave no trace*).
- Intervention de formation en interprétation auprès du Regroupement des pêcheurs professionnels du Sud de la Gaspésie par un maillage « pêche/tourisme ».
- Quatre-vingt pourcent du volume d'activités en formation en entreprises a été réalisé par nos Campus de Carleton-sur-Mer et des Îles-de-la-Madeleine.

Les résultats de l'exercice 2010-2011 sont éloquentes; ils prennent toute leur signification seulement s'ils sont juxtaposés au travail remarquable du personnel qui a apporté à la réalisation de ces activités rigueur, engagement et compétence.





FONDATION CORNÉLIUS BROTHERTON
Cégep de la Gaspésie et des Îles

Fidèle à sa ligne de conduite, la Fondation a continué de capitaliser 70 % des sommes recueillies annuellement suite aux engagements de ses généreux donateurs lors de sa campagne majeure de financement 2007-2012. Cette année, une somme de plus de 119 000 \$ est venue bonifier ses placements les portant ainsi à près de 620 000 \$.

En présumant que les donateurs persistent à demeurer fidèles à leurs engagements, au terme de l'exercice, soit en 2012, la Fondation devrait disposer d'un fonds de dotation totalisant 700 000 \$ dont seuls les intérêts seront redistribués annuellement, assurant de ce fait la pérennité de l'oeuvre. D'ici-là, les sommes non capitalisées servent à la réalisation de divers volets d'un vaste programme de redistribution des fonds.

La Fondation a bien commencé l'année scolaire 2010-2011 en distribuant 20 500 \$ en bourses d'entrée soit 19 allocations de 1 000 \$ et trois de 500 \$. Le premier volet de ces attributions, en collaboration avec Hydro-Québec, vise à souligner l'excellence académique. Le second volet encourage les nouveaux étudiants à faire l'acquisition d'une langue seconde par l'immersion. Quant au troisième volet, il souligne le leadership et l'implication sociale de certains jeunes. En tout, ce sont 22 étudiants méritants provenant de partout sur le territoire et admis en première année d'un programme de formation du Cégep qui se sont vus récompensés.

Parallèlement, la Fondation a distribué des bourses d'appui de 500 \$ chacune à Bruno Hay et Jessica Lavoie, deux étudiants poursuivant présentement leurs études en immersion en plus d'accorder 450 \$ pour aider financièrement des étudiants en difficulté. Une bourse « Chapeau les filles! » d'une valeur de 500 \$ a par ailleurs été versée à Isabelle Vézina pour souligner sa persévérance et sa réussite dans un domaine d'études traditionnellement masculin. Gabriel Bélanger du Campus de Carleton-sur-Mer s'est mérité la bourse *Haute distinction PESCA* de 500 \$. Finalement, deux groupes de jeunes entrepreneurs ont vu leurs efforts récompensés par une bourse de 500 \$ chacun. Il s'agit de l'entreprise « Éclairage JSF » aux Îles-de-la-Madeleine dont les promoteurs sont Jean-Simon Richard et Simon-Frédéric Richard. Dans la même catégorie, les associés de « NIGHT SOUNDZ » soit Jean-Gabriel Maltais, Logan Bernatchez et Jean-François Auger-Maltais, tous de Gaspé, ont vu leur initiative de création d'entreprise primée.



Remise des bourses Excellence au Campus des Îles-de-la-Madeleine

De gauche à droite :

Sony Cormier - directeur du Campus des Îles-de-la-Madeleine

Pascale Chevarie, boursière

Johanne Longuépée - membre du CA de la Fondation

Isabelle Boudreau - conseillère à la vie étudiante



Remise des bourses Leadership au Campus des Îles-de-la-Madeleine

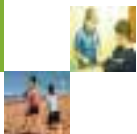
De gauche à droite :

Sony Cormier - directeur du Campus des Îles-de-la-Madeleine

Jonathan L.-Bourgeois, boursier

Johanne Longuépée - membre du CA de la Fondation

Isabelle Boudreau - conseillère à la vie étudiante





Remise des bourses Excellence au Campus de Carleton-sur-Mer

De gauche à droite :

Régis LeBlanc - membre du CA de la Fondation

Joannie de Grasse Verreault, boursière

Emmy Babin, boursière

Sarah Henry, boursière

Françoise Leblanc-Perreault - directrice du Campus de Carleton-sur-Mer



Remise des bourses Excellence et Immersion au Campus de Gaspé, le 24 novembre 2010

De gauche à droite :

1^{re} rangée : Stéphanie Ahier, boursière
Geneviève Cloutier - représentante d'Hydro-Québec
Lyne Bélanger - directrice du Campus de Gaspé

2^e rangée : Mélanie Rochefort, boursière
Alexandra Minville, boursière
Sara-Elizabeth Pelletier, boursière
Shaddy Beaudin, boursière
Dominique Pelletier, boursière
Joanie Smith, boursière
Cécilie Joncas, boursière

3^e rangée : Maryse Dufresne - directrice de la Fondation
Jean-François Tapp, boursier
Gabriel Vézina, boursier
Cindy Bélanger, boursière
Roland Auger - directeur général du Cégep
William McNeil - président du CA de la Fondation
Philippe Gendron, boursier

Absents de la photo : Dave Baker, Rachel Campbell et Valérie Pinette

Suite à une entente spécifique avec Hydro-Québec, **c'est plus de 16 000 \$ qui ont été investis cette année pour l'acquisition de matériel destiné à la formation dans le domaine éolien au Cégep de la Gaspésie et des Îles.**

La Fondation a aussi contribué à dynamiser la vie étudiante et enseignante du Cégep en finançant des projets d'innovation dans les programmes d'études et de développement de la vie étudiante pour un total de 31 100 \$. Voici un tableau des projets financés :

Campus	Projets	Financement accordé
Tous	Production d'un documentaire au Mozambique sur « La place des femmes dans le métier de guide d'écotourisme »	5 000 \$
Campus des îles	« Amarres et voileure » (Stages à La Manche et au Costa Rica pour les élèves de Sciences humaines, Sciences de la nature et Arts, lettres et médias)	5 000 \$
	Voyage à New-York	1 100 \$
Campus de Gaspé	Stage de création théâtrale à Paris pour les finissants en Arts, lettres et médias	5 000 \$
	Stage au Chili et au Mexique pour les étudiants de Tourisme d'aventure	1 500 \$
	Participation d'étudiants au « Prix littéraire des collégiens »	850 \$
Campus de Carleton-sur-Mer	Stage d'éco-volontariat au Costa Rica	3 600 \$
	Publication d'un recueil de poésie par des élèves en Arts, lettres et médias	1 300 \$
	Activité d'intégration sociale « Vrais copains »	750 \$
École des pêches et de l'aquaculture du Québec	Projet « Lys santé » (Acquisition et modernisation d'une salle d'entraînement)	5 000 \$
	Stage aux Îles-de-la-Madeleine pour les étudiants en aquaculture	2 000 \$
Total		31 100 \$

Par ces investissements, **totalisant près de 72 000 \$ en 2010-2011**, la Fondation Cornélius-Brotherton constitue plus que jamais un allié majeur pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles, confirmant ainsi son intention de contribuer le plus largement possible à l'avancement de l'institution.



LA DIRECTION DES ÉTUDES

LA DIRECTION DES ÉTUDES A CONTRIBUÉ DE FAÇON ACTIVE ET SIGNIFICATIVE À LA VIE ET AU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE DU CÉGEP. VOICI UN SURVOL DU TRAVAIL QUI A ÉTÉ RÉALISÉ AU COURS DE CETTE ANNÉE :

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- > Près de 40 mesures du Plan institutionnel de la réussite ont été appliquées en 2010-2011 (centres d'aide, tutorat par les pairs, périodes d'études à l'horaire, etc.);
- > Des ateliers de formation en lien avec les services adaptés ont été organisés dans chacun des campus;
- > Les travaux du comité de révision du Plan de la réussite seront amorcés en 2011-2012.

ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Par son programme de reconnaissance de l'engagement étudiant, c'est plus de 33 élèves qui ont reçu une mention à leur bulletin.

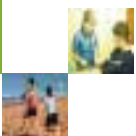
DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES

Les actions suivantes ont été réalisées en 2010-2011 afin d'assurer l'accessibilité à long terme de certains de nos programmes de formation :

- > Nouveau programme de recyclage en Soins infirmiers (180.B0) qui, jumelé au programme régulier, permettra de le démarrer annuellement;
- > Programme de Soins infirmiers offert en télé-enseignement dans la Baie-des-Chaleurs en 2011-2012 et dans Rocher-Percé en 2012-2013;
- > Développement de programmes d'AEC inclus à l'intérieur des programmes de DEC en Techniques de comptabilité et de gestion et en Bureautique aux Îles et à Gaspé;
- > Nouveau programme de Technologie forestière en géométrie variable et permettant de jumeler les élèves francophones et anglophones;
- > Partenariat avec le Cégep de Baie-Comeau pour offrir le programme de Technologie forestière en télé-enseignement;
- > Création du Centre d'innovation en formation à distance (CIFAD);
- > Mise en opération du CQFME.

MOBILITÉ

- > Quatre enseignants de programmes différents ont bénéficié d'une bourse de soutien à la mobilité enseignante de Cégep International, pour un total de 15 semaines.
- > Environ 48 élèves ont participé à la mobilité étudiante, dans 10 programmes pour différents projets.



DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE

- > Organisation d'une activité de formation ayant reçu huit inscriptions pour un total de 16 crédits, dans le cadre du programme de perfectionnement des enseignants « MIPEC ».
- > Organisation d'une activité de formation pour les enseignants en Soins infirmiers.
- > Cinquante-six participations aux activités de l'APOP pour un total de 114 heures de formation.
- > Tenue de neuf réunions de la commission des études au cours de l'année scolaire 2010-2011 dont deux d'une journée complète qui ont permis de discuter des enjeux liés à l'approche par compétences et de faire le suivi concernant le rapport de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.
- > Deux journées pédagogiques ont été organisées, en présence dans tous les campus :
 - en août, une conférence d'ouverture a été offerte portant sur les styles d'enseignement;
 - en février, une conférence et des ateliers sur l'évaluation dans l'approche par compétences;
 - d'autres ateliers dont un portant sur les clientèles émergentes et un autre portant sur l'enseignement à distance ont également eu lieu.

GESTION DES PROGRAMMES

- > Poursuite du processus d'élaboration et d'approbation par la commission des études des plans-cadres de la formation générale par suite du nouveau devis émis par le MELS.
- > Recommandation d'approbation par le conseil d'administration des nouvelles versions de programmes suivants :
 - DEC Techniques d'intervention en délinquance;
 - DEC Sciences humaines, profils Individus et société et Administration;
 - DEC Soins infirmiers.
- > Recommandation d'approbation par le conseil d'administration des attestations d'études collégiales suivantes :
 - AEC Service à la clientèle;
 - AEC Aquaculture marine;
 - AEC Aquaculture terrestre;
 - AEC Travail administratif.

BILAN MESURES DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE 2010-2011 (S019, S028)

Salaires - enseignants	10 773 \$
Salaires - professionnels	13 615 \$
Salaires - soutien	3 675 \$
Charges sociales	2 567 \$
Fournitures	788 \$
Honoraires	2 501 \$
TOTAL	33 918 \$

BILAN MESURES DE SOUTIEN POUR DE SAINES HABITUDES DE VIE 2010-2011 (S035)

Déplacement	235 \$
Fournitures	4 166 \$
Honoraires	150 \$
TOTAL	4 551 \$

STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS - AUTOMNE 2010 (20 septembre)

	Campus de Gaspé (francophone)	Campus de Gaspé (anglophone)	École des pêches et de l'aquaculture du Québec	Campus des Îles-de-la-Madeleine	Campus de Carleton-sur-Mer	Total
Session d'accueil et d'intégration (incluant transition)	30	4	30	30	30	124
Programmes techniques	328	52	20	29	92	521
Programmes préuniversitaires	162	51	0	96	142	451
Sous-total	520	107	50	155	264	1096
Programmes professionnels (secondaire)			23			23
Total	520	107	73	155	264	1119



LES ÉTUDIANTS À L'HONNEUR

Campus de Gaspé

Médaille de bronze du Gouverneur général du Canada

Marc-Olivier Dupuis

Campus des Îles-de-la-Madeleine

Médaille du Gouverneur général du Canada

Fani Barrette

Médailles du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse

Janie Ferlatte et Vincent Pereira-Bourque

Campus de Carleton-sur-Mer

Médaille de bronze du Gouverneur général du Canada

Marie-Claude Marion

Médailles du Lieutenant-gouverneur

Julie Gagné et Pierre-Luc Parisé



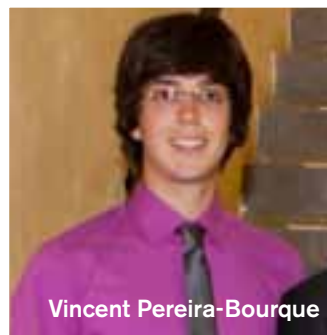
Marc-Olivier Dupuis



Fani Barrette



Janie Ferlatte



Vincent Pereira-Bourque



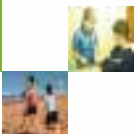
Julie Gagné



Pierre-Luc Parisé



Marie-Claude Marion



LES RÉSULTATS FINANCIERS

APPLICATION DE LA LOI 100 : Le Collège s'est acquitté de ses obligations financières, légales et contractuelles; le 7 décembre 2010, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirme avoir reçu le plan de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative de notre établissement. De plus, le 27 septembre 2011, le Ministère a informé le Collège que le plan de réduction de la taille des effectifs qu'il avait présenté était jugé insatisfaisant. Une mise à jour a été transmise le 6 novembre 2011 et nous attendons l'acceptation.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT

BILAN AU 30 JUIN 2011

ACTIF

Encaisse	2 572 348 \$
Subvention à recevoir	290 807
Comptes à recevoir	2 662 267
Subvention à recevoir en lien avec la réforme comptable	1 349 453
Avance interfonds	0
Frais payés d'avance	154 759
Autres actifs	0
	7 029 634 \$

PASSIF

Subvention à payer	0 \$
Comptes à payer et frais courus	1 581 539
Montants en transit	880 989
Salaires et avantages sociaux à payer	82 391
Provisions vac. courues à payer et autres courus	2 736 858
Revenus reportés	1 524 941
Autres revenus reportés (perfectionnement)	177 647
Autres passifs	15 271
Sous-embauche	481 061
Solde de fonds	(451 063)
	7 029 634 \$



ÉTAT DES RÉSULTATS

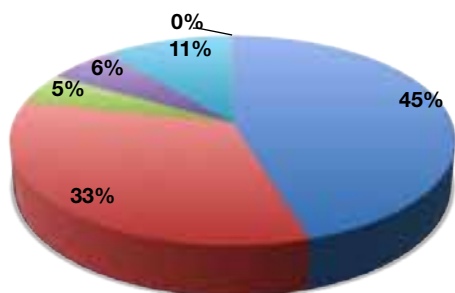
POUR L'EXERCICE 2010-2011

REVENUS	Enseignement régulier	Formation continue	CCTT et services auxiliaires	Total 2010-2011	Total 2009-2010
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	21 893 763	1 263 564	569 094	23 726 421	23 296 855 \$
Ministère de la Solidarité Sociale	6 187	913 247	0	919 434	856 721
Droits d'inscription et scolarité	251 176	71 685	8 400	331 261	324 341
Autres revenus	1 186 091	809 110	1 833 116	3 828 317	4 381 325
	23 337 217	3 057 606	2 410 610	28 805 433	28 859 242 \$

DÉPENSES	Enseignement régulier	Formation continue	CCTT et services auxiliaires	Total 2010-2011	Total 2009-2010
Salaires et av. sociaux enseignants	10 830 052	863 340	107 637	11 801 029	11 821 741 \$
Coûts de convention des enseignants	1 228 195			1 228 195	1 561 675
Salaires et av. sociaux autres personnels	6 795 388	1 106 292	1 009 760	8 911 440	8 687 332
Coûts de conv. des autres personnels	489 003	19 477	121 021	629 501	657 027
Communications et informations	972 538	387 307	33 963	1 393 808	1 528 194
Fournitures et matériel	1 304 947	105 191	246 793	1 656 931	1 798 560
Services, honoraires, contrats, locations	1 958 022	235 038	948 742	3 141 802	2 330 247
Autres dépenses	(134 632)	112 133	48 078	25 579	31 003
	23 443 513	2 828 778	2 515 994	28 788 285	28 415 779 \$

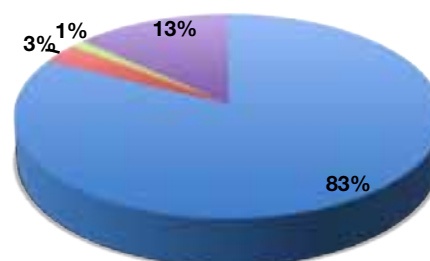
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)	Enseignement régulier	Formation continue	CCTT et services auxiliaires	Total 2010-2011	Total 2009-2010
	(106 296)	228 828	(105 384)	17 148	443 463 \$

REVENUS

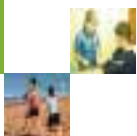


■ Enseignants ■ Autres personnels ■ Communication
 ■ Fournitures ■ Contrats ■ Autres dépenses

DÉPENSES



■ Ministère de l'Éducation ■ Ministère de la Solidarité Sociale
 ■ Droits d'inscription et scolarité ■ Autres revenus



ACTIF

Encaisse	126 146 \$
Comptes à recevoir	1 427 707
Comptes à recevoir dus au financement des impacts de la réforme comptable	11 122 367
Frais reportés liés aux dettes	109 667
Immobilisations	31 737 901
Immobilisations location - acquisition	98 073
Autres actifs à long terme	270 855
	44 892 716 \$

PASSIF

Emprunt à court terme	6 674 468 \$
Comptes à payer et frais courus	1 265 982
Intérêts courus à payer	232 982
Revenus reportés	2 842 843
Emprunt à long terme	33 668 010
Obligations location - acquisition	99 860
Solde de fonds	108 571
	44 892 716 \$

SUIVI DES ALLOCATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

(excluant les virements interfonds)

	Solde au 30 juin 2010	Allocation de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 30 juin 2011
PARC IMMOBILIER				
Normes	1 059 840	1 255 300	1 087 521	1 227 619 \$
Allocations transitoires	321 400		292 433	28 967
Laboratoires de sciences	(2 588)	25 841	(72 029)	95 282
Allocations particulières	(143 576)	1 411 283	1 668 729	(401 022)
	1 235 076	2 692 424	2 976 654	950 846 \$
PARC MOBILIER				
Normes	510 040	902 600	1 054 136	358 504 \$
Allocations particulières	39 578	76 000	98 327	17 251
Nouvelles initiatives	(103 304)			(103 304)
Parachèvements	502 921	1 531 283	3 368 479	(1 334 275)
Autres sources	28 095	19 453	42 655	4 893
	977 330	2 529 336	4 563 597	(1 056 931) \$
TOTAL	2 212 406	5 221 760	7 540 251	(106 085) \$



BILAN DU RÉINVESTISSEMENT PROVINCIAL

POUR L'EXERCICE 2010-2011 (S034)

Cette mesure, mise en oeuvre en 2006-2007 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, vise à appuyer les cégeps dans l'application de leurs plans stratégiques.

Voici les éléments qui ont bénéficié de cet appui en 2009-2010 :

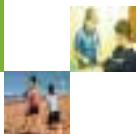
DESCRIPTION	DÉPENSES
Amélioration de l'offre de services aux étudiants visant l'accessibilité et la réussite scolaire.	130 920 \$
Soutien aux technologies de l'information et mise à jour des programmes et des ressources documentaires.	111 025 \$
Intensification des efforts de recrutement (publicité, site Web).	102 606 \$
Mise à jour du Plan stratégique.	68 818 \$
Appui à la relance de certains programmes de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec.	9 582 \$
Programmes de mobilité internationale pour étudiants.	2 103 \$
TOTAL	425 055 \$

BILAN DU RÉINVESTISSEMENT FÉDÉRAL

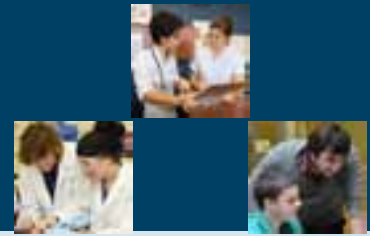
POUR L'EXERCICE 2010-2011 (S036)

Plan triennal d'action lié à l'utilisation des sommes allouées aux cégeps dans le cadre du réinvestissement du Québec consécutif au rétablissement partiel des transferts fédéraux à l'enseignement supérieur.

DESCRIPTION	DÉPENSES
Enjeu #1 : Contribuer activement au développement de l'économie du Québec et de ses régions	
Soutien à des stages rémunérés.	26 510,00 \$
Élargissement de programme DEC existant (ex. : Soins infirmiers aux Îles).	29 863,59 \$
Développement de programmes techniques en difficulté.	196 739,85 \$
Développement et soutien aux méthodes d'enseignement à distance.	68 364,91 \$
Amélioration des stratégies de recrutement, de rétention et de suivi de nos clientèles.	153 058,32 \$
Concertation avec les entreprises du milieu afin de favoriser la rétention et l'intégration au marché du travail.	29 499,12 \$
Développement de partenariat en vue de soutenir le programme Arts, lettres et médias.	21 802,97 \$
Développement de la formation continue.	22 249,36 \$
Autres projets.	6 195,28 \$
TOTAL	554 283,40 \$
Enjeu #2 : Adapter et renforcer les services destinés à la population étudiante	
Renforcement des mesures de soutien favorisant l'intégration et la réussite des étudiants.	71 262,78 \$
Favorisation de la mobilité étudiante dans les programmes d'études.	94 329,98 \$
Rapprochement des activités de la vie étudiante avec les activités programmes.	197 076,47 \$
Renforcement de l'offre de services professionnels offerts aux étudiants.	46 316,64 \$
Développement du milieu de vie pour les étudiants.	8 025,99 \$
TOTAL	417 011,86 \$
Enjeu #3 : Assurer le renouvellement massif du personnel enseignant	
Mesures favorisant l'insertion professionnelle.	3 719,69 \$
Plan de recrutement pour la relève.	25 748,33 \$
Actualisation des compétences pédagogiques et disciplinaires.	16 952,91 \$
Amélioration de la qualité de la langue chez le personnel.	834,08 \$
Soutien à l'utilisation des TIC en enseignement.	99 403,16 \$
Allocation de 1,75 ETC.	148 353,61 \$
TOTAL	295 011,78 \$
Enjeu #4 : Exploiter le plein potentiel de recherche et de transfert	
Implication des étudiants dans des projets de recherche appliquée (CCTT).	20 014,35 \$
TOTAL	20 014,35 \$
GRAND TOTAL	1 286 321,39 \$



LES RESSOURCES HUMAINES



CAMPUS	CADRE	PROFESSIONNEL	ENSEIGNANT	SOUTIEN	TOTAL PAR CAMPUS
Campus des Îles-de-la-Madeleine	Temps complet : 1	Temps complet : 4 Remplaçant : 1	Temps complet : 18 Temps partiel : 9 Chargé de cours : 1	Temps complet : 6 Temps partiel : 3 Remplaçant : 2 Chargé de projet : 1	46
Campus de Carleton-sur-Mer	Temps complet : 1	Temps complet : 2 Temps partiel : 2 Chargé de projet : 3	Temps complet : 24 Temps partiel : 12 Chargé de cours : 4	Temps complet : 8 Temps partiel : 2 Remplaçant : 2 Chargé de projet : 2	62
École des pêches et de l'aquaculture du Québec	Temps complet : 3 Remplaçant : 1	Temps complet : 5 Remplaçant : 2 Chargé de projet : 2	Temps complet : 15 Temps partiel : 7 Chargé de cours : 2	Temps complet : 10 Temps partiel : 5 Remplaçant : 3	55
Campus de Gaspé	Temps complet : 17	Temps complet : 9 Temps partiel : 1 Remplaçant : 3 Chargé de projet : 6	Temps complet : 94 Temps partiel : 23 Chargé de cours : 3	Temps complet : 53 Temps partiel : 8 Remplaçant : 10 Chargé de projet : 7	234
Sous-total :	Temps complet : 22 Remplaçant : 1	Temps complet : 20 Temps partiel : 3 Remplaçant : 6 Chargé de projet : 11	Temps complet : 151 Temps partiel : 51 Chargé de cours : 10	Temps complet : 77 Temps partiel : 18 Remplaçant : 17 Chargé de projet : 10	
Total :	23	40	212	112	397
Moyenne d'âge :	47,7 ans	45,6 ans	45 ans	45,8 ans	

LES DÉPARTS À LA RETRAITE


CAMPUS DE GASPÉ

31-07-2010 Denise Gaudreau Enseignante
 01-09-2010 Guy Allain Soutien
 24-05-2011 Jean Denis Soutien
 24-06-2011 André Chouinard Cadre

ÉCOLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DU QUÉBEC

01-04-2011 Louise Collin Soutien

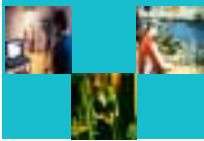




LE CODE D'ÉTHIQUE

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 5 DÉCEMBRE 1997**





PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 et 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. Dispositions

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

- * administrateur : membre du conseil d'administration du collège;
- * administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- * code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- * collège : le Collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie et des Îles;
- * intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. Objet

Le code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du collège en vue :

- * d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du collège, et
- * de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du collège.

3. Champ d'application

Tout administrateur est assujéti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. Devoirs généraux des administrateurs

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. Obligations des administrateurs

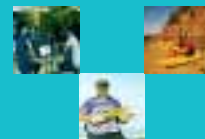
5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- * respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- * éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- * agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- * ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;
- * ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- * ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- * ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- * n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- * se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- * ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte





d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Collège en ce qui concerne son contrat de travail;

- * ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. Rémunération des administrateurs

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. Règles en matière de conflit d'intérêts

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

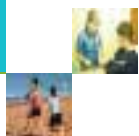
7.3 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

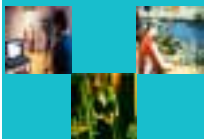
Outres les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.4 Déclaration d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.





7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur en toute confidentialité.

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

8. Conseiller en déontologie

Le secrétaire du conseil ou toute autre personne nommée par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- * d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du code.
- * de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- * de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- * de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

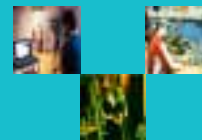
9. Conseil de discipline

- 9.1** Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.
- 9.2** Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.
- 9.3** Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.
- 9.4** Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.
- 9.5** Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la Loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

10. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 1er janvier 1998





RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXES *A+

1. Objet

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

2. L'accessibilité et la diffusion des documents du conseil d'administration

En principe ont un caractère public les documents suivants :

- * le projet d'ordre du jour du conseil d'administration;
- * le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration;
- * et, après adoption du procès-verbal, les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration.

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

- * lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public;
- * lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du conseil d'administration sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de production.

3. L'obligation du membre de préserver la confidentialité d'un document

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsque exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujéti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

4. La divulgation des décisions du conseil d'administration

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public. Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

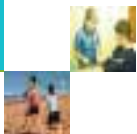
5. Le caractère des délibérations du conseil d'administration

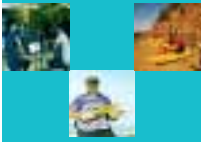
Les délibérations du conseil d'administration ont un caractère privé.

En conséquence, ne peuvent assister aux séances du conseil d'administration que les administrateurs et les personnes que le conseil d'administration invite.

Toutefois, même si le caractère privé des délibérations du conseil d'administration assujéti le membre à une obligation de discrétion, celle-ci ne l'empêche pas, après adoption du procès-verbal, de faire état à l'extérieur du conseil d'administration, de son opinion, de son intervention et de son vote le cas échéant sur toute question ayant fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration et lorsque consignés à sa demande dans le procès-verbal, de son intervention et du sens de son vote, sauf le cas d'un huis clos décrété par le conseil d'administration pour des motifs d'intérêt public ou d'une interdiction résultant de la Loi.

Suivant la présente règle, le membre est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'opinion, de l'intervention et du sens du vote de tout autre membre du conseil d'administration.





RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXES *B+

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Collège sont également régis par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi. Ces dispositions législatives se lisent comme suit :

12 *En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.*

Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

20.1 *Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.*

A) ARTICLE 12

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

- * son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;
- * le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient;
- * la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.
Cependant, le directeur général peut toujours voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

- * s'abstenir de voter;
- * après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la salle du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression *lien d'emploi+ au dernier alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Enfin, pour les fins d'application de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

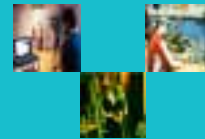
- * **lien d'emploi** : toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat.
- * **catégorie d'employés** : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial.
- * **condition de travail** : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de service. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

B) ARTICLE 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Collège pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Collège a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Collège et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision.

La loi prévoit cependant une exception pour ces hors-cadre. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.





RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE *C+

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :

12. *Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.*

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le collège doit prendre une décision, *les intérêts directs ou indirects+ de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit avec les intérêts du collège. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition :

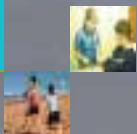
- * *Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.*

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive *une activité économique organisée à caractère commercial ou non+. Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

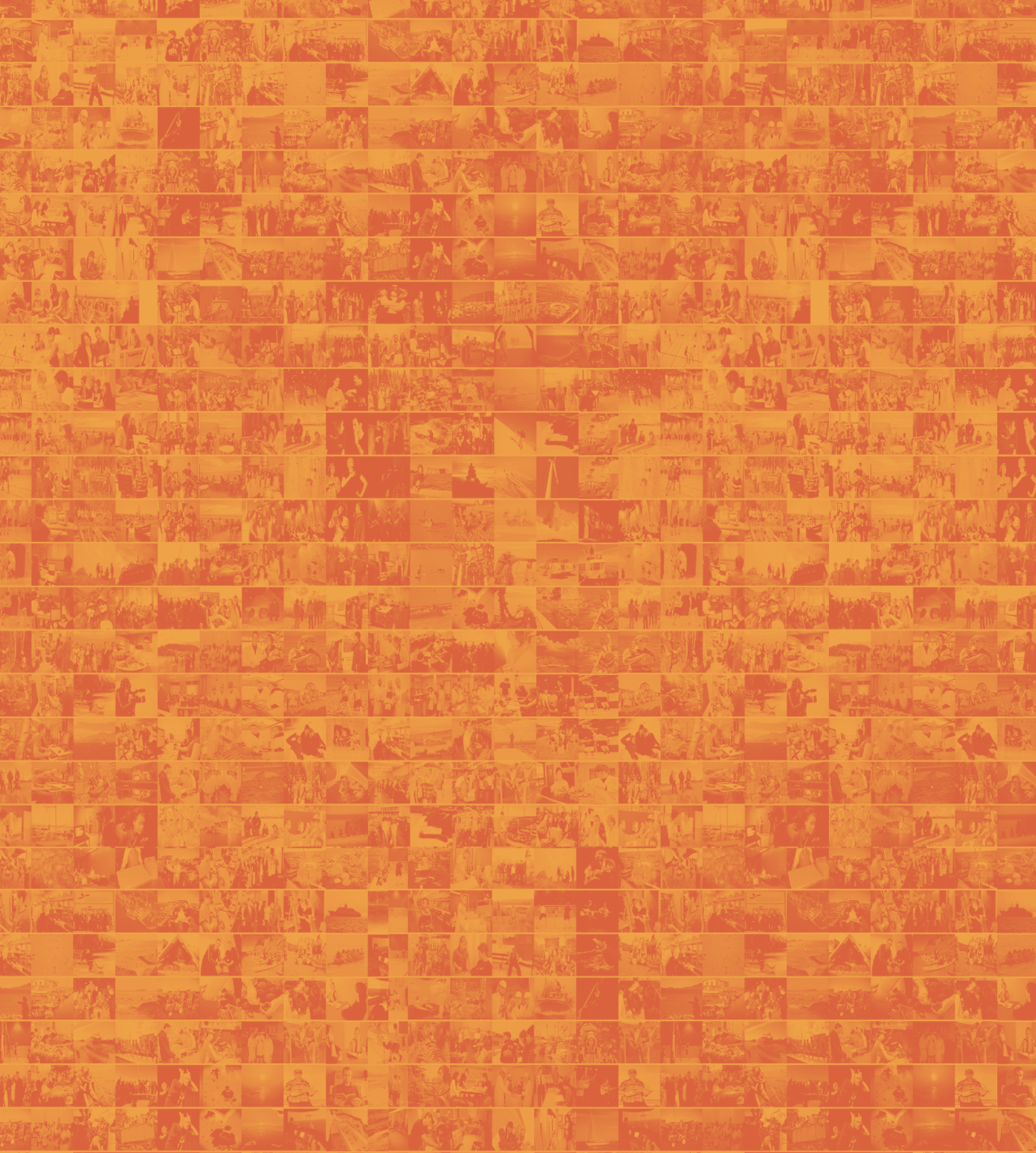
L'article 12 de la loi fait obligation au membre du conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du conseil devra donc se retirer de la salle où le conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du conseil, tenter d'influencer la décision du conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt mais qui tente d'influencer la décision du conseil ou ne se retire pas de la séance du conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un collègue peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le conseil.







www.cegepgim.ca

www.facebook.com/cegep.gaspesie.iles